

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Portes Ouvertes Macoretz – Gagnez un menu pour 2 personnes »
Jeu gratuit et sans obligation d'achat

Article 1 - Organisateur du Jeu-Concours

La société **Macoretz Scop**, Société Coopérative et Participative immatriculée au RCS de Saint-Nazaire, dont le siège social est situé 4 route de Nantes 44320 Saint-Pere-en-Retz (ci-après « l'Organisateur »), organise dans le cadre de ses **Portes Ouvertes du samedi 27 septembre 2025** un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu »).

Article 2 - Conditions de Participation

La participation est ouverte à toute personne physique majeure, présente lors des Portes Ouvertes de Macoretz. Sont exclus du Jeu : les salariés de l'Organisateur ainsi que les membres de leur famille proche (conjoint, ascendants, descendants). Une seule participation par personne est autorisée. Toute inscription incomplète ou hors délai sera rejetée.

Article 3 - Modalités de Participation

Pour participer, le visiteur doit :

- Se rendre sur le lieu des Portes Ouvertes,
- Scanner le QR code affiché,
- Compléter le formulaire en ligne avec les informations demandées (nom, prénom, email ou téléphone),
- Accepter le présent règlement en cochant la case prévue à cet effet.

Toute participation réalisée en dehors de cette procédure sera considérée comme nulle.

Article 4 - Durée du Jeu-Concours

Le Jeu est ouvert aux participations uniquement le **samedi 27 septembre 2025**, jour des Portes Ouvertes.

Article 5 - Désignation du Gagnant

Un **tirage au sort unique** aura lieu dans la semaine suivant l'événement, sous la supervision de l'Organisateur. Le gagnant sera informé par email ou téléphone dans les 15 jours suivant le tirage. En cas d'absence de réponse sous 30 jours, le gain sera définitivement perdu.

Article 6 - Dotation

La dotation est composée d'un **menu pour 2 personnes au restaurant La Mare aux Oiseaux à Saint-Joachim (44), d'une valeur de 250 € TTC.**

Le gain ne pourra être ni échangé ni remboursé. En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation par un lot équivalent.

Article 7 - Données Personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion du Jeu et la remise du lot.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, en adressant sa demande à : **contact@macoretz-scop.fr**.

Les données seront conservées pendant une durée maximale de 12 mois.

Article 8 - Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème technique lié à Internet, ou en cas d'événement indépendant de sa volonté perturbant le bon déroulement du Jeu.

Il se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite par les participants.

Article 9 - Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. En cas de litige persistant, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Saint-Nazaire.

Article 10 - Consultation du Règlement

Le règlement complet du Jeu est consultable gratuitement sur simple demande au responsable de projet présent lors des Portes Ouvertes, ou par email auprès de l'Organisateur : **contact@macoretz-scop.fr**.